



Bulletin trimestriel des statistiques du commerce extérieur

QUATRIÈME TRIMESTRE 2024

AVERTISSEMENT

L'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) a le plaisir de mettre à la disposition du public les statistiques trimestrielles sur les échanges extérieurs de marchandises du Bénin avec ses partenaires commerciaux. Les transactions de biens sont évaluées à partir des déclarations en douane.

Les exportations sont exprimées en valeur FAB (Franco A Bord) et les importations en valeur CAF (Coût Assurance Fret).

Les données de base traitées et présentées en tableaux sont extraites avec le logiciel EUROTRACE, suivant la quatrième révision de la Classification Type pour le Commerce International (CTCI4). Ces informations proviennent du système informatisé des services douaniers hors énergie électrique.

Dans la présente édition du bulletin, les statistiques publiées portent sur six (06) bureaux de douane représentant les unités enregistrant une forte proportion des transactions sur soixante-et-un (61), soit un taux de couverture de 9,8%.

Les statistiques publiées sont sujettes à des révisions périodiques.

Ventes à l'extérieur		Achats à l'extérieur	
(Millions FCFA)		(Millions FCFA)	
Valeur totale	113 100,6	Valeur totale	495 768,2
Coton non cardé ni peigné	37 958,4	Riz semi-blanchi...	134 485,7
Graines et fruits oléagineux, n.d.a	33 075,7	Huiles de pétrole...	50 274,7
Tourteaux et autres résidus...	5 600,0	Médicaments, n.d.a	14 195,5

Répartition géographique des ventes à l'extérieur		Répartition géographique des achats à l'extérieur	
ASIE	53,4%	ASIE	51,0%
EUROPE	31,8%	EUROPE	28,6%
AFRIQUE	12,6%	AFRIQUE	15,7%
AMÉRIQUE	2,2%	AMÉRIQUE	4,5%
Océanie	0,0%	Océanie	0,2%

1. EVOLUTION GLOBALE DES ECHANGES

Au quatrième trimestre 2024, les exportations de marchandises du Bénin ont connu une hausse de 4,1% par rapport au troisième trimestre 2023.

Au quatrième trimestre 2024, les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a...** » (+29,2 points de pourcentage), le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (+3,3 points de pourcentage) et les « **autres graisses végétales fixes, brutes, raffinées ou fractionnées, autres que douces** » (+3,2 points de pourcentage) sont les principaux produits ayant contribué à la baisse des exportations par rapport au trimestre précédent.

En glissement annuel, les ventes à l'extérieur affichent une baisse de 20,4%. Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » (-13,5 points de pourcentage), les « **fèves de soja** » (-13,4 points de pourcentage) et les « **fruits à coque comestibles...** » (-8,5 points de pourcentage), sont les principaux produits vendus à l'extérieur ayant contribué au repli des exportations.

Les importations de marchandises sont en baisse de 7,4% au quatrième trimestre 2024 par rapport au trimestre précédent.

Les principaux biens acquis à l'extérieur ayant contribué au recul observé au cours du trimestre sous revue portent sur le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-4,5 points de pourcentage), le « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » (-1,1 point de pourcentage) et les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » (-0,8 point de pourcentage).

En glissement, les acquisitions de biens du trimestre sous revue comparée à celles du quatrième trimestre 2023 ont chuté (-17,7%). Cette baisse est expliquée par une diminution des importations du « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (-1,8 point de pourcentage) et des « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (-1,5 point de pourcentage).

La valeur totale des dix (10) principaux produits exportés au cours du quatrième trimestre 2024 représente 88,7% de la valeur totale des exportations.

Le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » est largement en tête des ventes à l'extérieur au cours du trimestre, affichant une valeur de 38,0 milliards de FCFA (34 462,3 tonnes). Il est suivi des « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** », vendues pour 33,1 milliards de FCFA (95 050,4 tonnes), des « **tourteaux et autres résidus solides (à l'exception des drêches)...** » cédés à 5,6 milliards de FCFA (24 078,4 tonnes) et des « **fruits à coque comestibles...** » pour une valeur de 5,6 milliards de FCFA (1 788,2 tonnes).

Figure 1 : Part (%) des 10 principaux produits exportés au trimestre sous revue

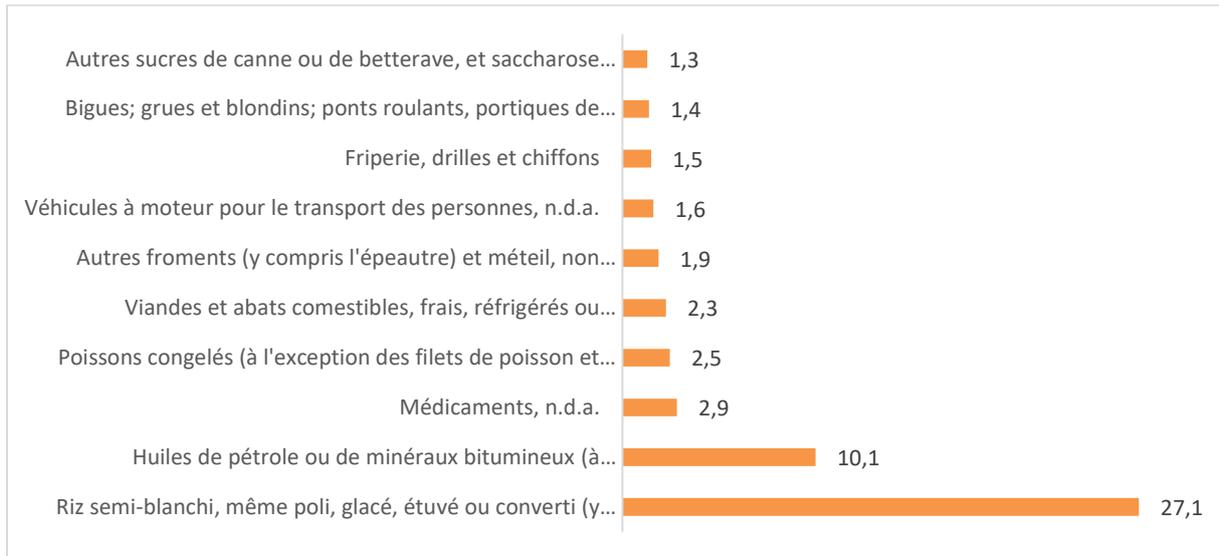


Source : INStaD, mars 2025

La part des dix (10) principaux produits à l'achat pour ce même trimestre, vaut 55,5% de la valeur totale des importations.

Au classement des dix (10) principaux produits acquis à l'extérieur au quatrième trimestre 2024, on retrouve à la première place le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » (27,1%). Ensuite, se positionnent au deuxième rang les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » (10,1%), viennent en troisième position les « **médicaments, n.d.a.** » (2,9%).

Figure 2 : Part (%) des 10 principaux produits importés au trimestre sous revue



Source : INStaD, mars 2025

2. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'EXPORTATION

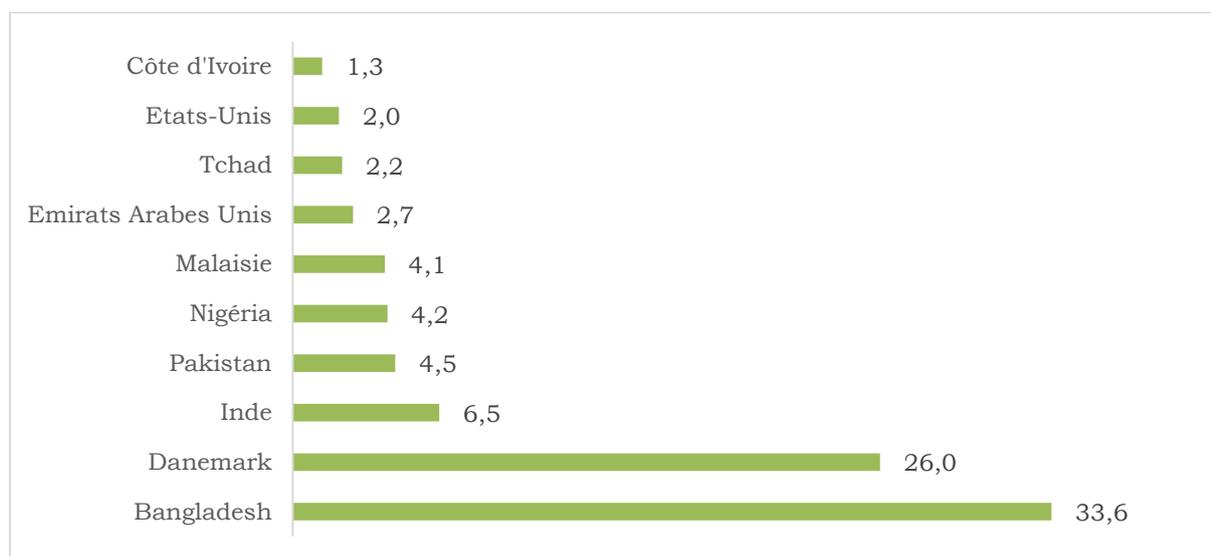
Le Bangladesh est le leader des partenaires clients du Bénin, avec 33,6% de la valeur globale des ventes à l'extérieur au cours du trimestre sous revue.

Le principal bien exporté vers ce pays, au titre de ce trimestre, est le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour une valeur de 38,0 milliards de FCFA (34 462,3 tonnes).

Le **Danemark** occupe la deuxième position au cours de la même période avec 26,0% de la valeur des expéditions de marchandises. Les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » d'une valeur de 29,1 milliards de FCFA (70 003,3 tonnes) et les « **tourteaux et autres résidus solides...** » d'une valeur de 0,3 milliard de FCFA (4 113,8 tonnes), sont les principaux biens exportés vers ce partenaire.

L'**Inde** se positionne au troisième rang au trimestre sous revue. Le montant des expéditions de biens vers ce pays s'élève à 7,3 milliards de FCFA, représentant 6,5% de la valeur totale des exportations. Les principaux produits vendus, sont les « **graines et fruits oléagineux, n.d.a.** » (3,1 milliards de FCFA correspondant à 23 171,3 tonnes), l'« **huile de soja et ses fractions** » (2 117,1 tonnes) d'un montant de 1,4 milliard de FCFA, les « **bois de conifères, sciés ou désossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par jointure digitale, d'une épaisseur excédant 6 mm** » pour 0,7 milliard de FCFA (6 414,1 tonnes) et les « **fruits à coque comestibles...** » pour une valeur de 0,5 milliard de FCFA (208,2 tonnes).

Figure 3 : Part (%) des 10 principaux partenaires clients du Bénin au quatrième trimestre 2024



Source : INStAD, mars 2025

Principaux partenaires à l'exportation dans l'espace CEDEAO

Les exportations du Bénin vers les autres pays de la CEDEAO s'établissent à 9,6 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2024. Les trois principaux clients sont respectivement le Nigéria, la Côte d'Ivoire et le Togo.

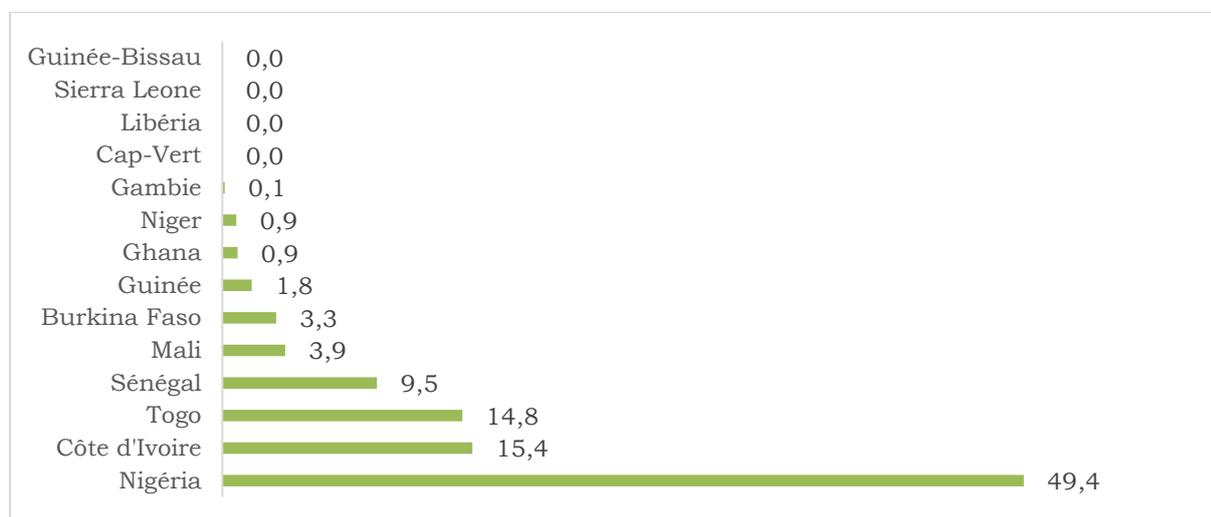
Le Nigéria ressort avec 49,4% de la valeur des ventes des produits béninois dans l'espace CEDEAO.

Les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'un montant de 4,1 milliards de FCFA puis les « **machines et appareils utilisés pour la construction et l'industrie minière, n.d.a.** » (0,4 milliard de FCFA), destinées exclusivement à la réexportation et l'« **huile de palme et ses fractions** » (0,1 milliard de FCFA), constituent les principaux biens expédiés vers ce pays.

A la deuxième place, la **Côte d'Ivoire** affiche au quatrième trimestre 2024, une part de 15,4% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **tissus de coton, écrus (autres que les tissus à point de gaze, velours, peluches, tissus bouclés et tissus de chenille)** », les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** », destinées exclusivement à la réexportation notamment le « **carburacteur** » et les « **fils de coton autres que les fils à coudre** », sont les principaux biens exportés vers ce pays. Ces marchandises sont vendues respectivement pour 0,8 milliard de FCFA, 0,3 milliard de FCFA et 0,1 milliard de FCFA.

Le Togo s'est positionné au troisième rang avec 14,8% de la valeur des ventes des produits béninois dans la zone **CEDEAO**. Les « **ouvrages en pâte à papier, papier, carton ou ouate de cellulose, n.d.a.** », les « **sacs et sachets d'emballage en matières textiles** » et les « **barres (autres que le fil machine du sous-groupe 676.1), en fer ou en acier, simplement forgées, laminées ou filées à chaud; y compris celles ayant subi une torsion après laminage** », constituent les principaux biens exportés vers le Togo. Leurs ventes s'élèvent respectivement à 0,3 milliard de FCFA, 0,2 milliard de FCFA et 0,1 milliard de FCFA au cours du trimestre.

Figure 4 : Part (%) des partenaires clients du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStAD, mars 2025

3. PRINCIPAUX PARTENAIRES A L'IMPORTATION

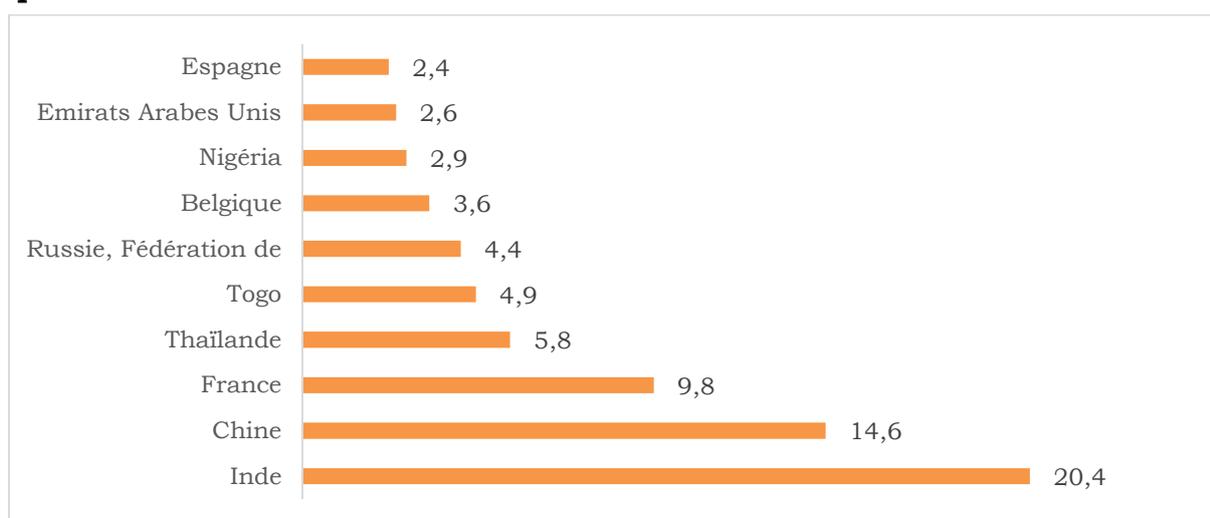
Au quatrième trimestre de l'année 2024, l'Inde est à la tête des fournisseurs du Bénin.

Au quatrième trimestre 2024, les biens acquis en provenance de l'**Inde** portent principalement sur : le « **riz semi-blanchi, même poli, glacé, étuvé ou converti (y compris le riz en brisures)** » pour un montant de 85,8 milliards de FCFA (369 755,4 tonnes), les « **médicaments, n.d.a.** » pour 2,8 milliards de FCFA (440,6 tonnes), les « **hétérosides; glandes et autres organes et leurs extraits; sérums, vaccins et produits similaires** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité...** » pour 1,2 milliard de FCFA.

La **Chine** occupe la deuxième place au cours du trimestre sous revue. Les « **bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues** » d'une valeur de 6,6 milliards de FCFA, les « **appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil (y compris les appareils de télécommunication par courant porteur)...** » pour 2,7 milliards de FCFA et les « **constructions (à l'exclusion des constructions préfabriquées du groupe 811) et parties de constructions...** » d'une valeur de 2,6 milliards de FCFA, constituent les principaux biens importés de ce pays.

La **France** se positionne au troisième rang. Les acquisitions en provenance de ce pays portent sur les « **médicaments, n.d.a.** » pour 9,8 milliards de FCFA, les « **médicaments contenant des antibiotiques ou leurs dérivés** » d'une valeur de 3,4 milliards de FCFA, les « **machines, appareils et engins pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées, n.d.a....** » d'un montant de 2,8 milliards de FCFA, les « **articles de robinetterie et dispositifs similaires, n.d.a.** » pour 1,3 milliard de FCFA et les « **préparations alimentaires, n.d.a.** » pour 1,0 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis dans ce pays.

Figure 5 : Part (%) des 10 principaux partenaires fournisseurs du Bénin au quatrième trimestre 2024



Source : INStAD, mars 2025

Principaux partenaires à l'importation dans l'espace CEDEAO

En variation trimestrielle, les importations du Bénin en provenance des pays de la CEDEAO ont chuté de 8,1% pour s'établir à 57,0 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2024. Les trois principaux pays fournisseurs du Bénin sont le Togo, le Nigeria et la Côte d'Ivoire.

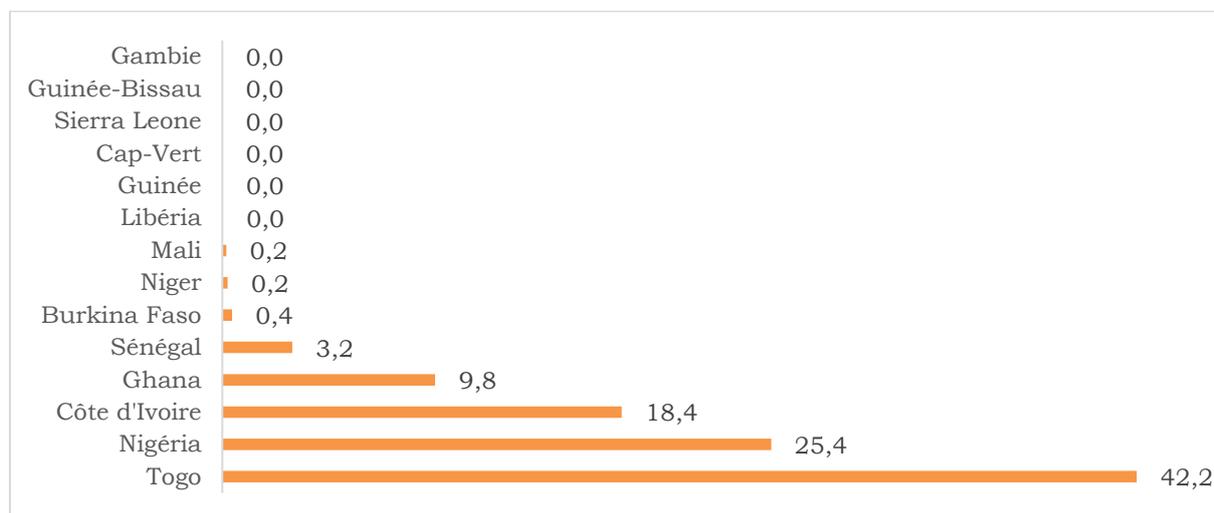
Le Togo occupe la première place au quatrième trimestre 2024, parmi les fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO.

Les principaux biens acquis de ce pays sont les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 16,3 milliards de FCFA (37 907,7 tonnes), le « **bitume de pétrole, coke de pétrole et mélanges bitumineux, n.d.a.** » pour 3,5 milliards de FCFA et les « **minéraux bruts, n.d.a.** » pour 0,9 milliard de FCFA.

Avec la deuxième place, le **Nigéria** fournit au Bénin les « **huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux...** » d'une valeur de 9,4 milliards de FCFA (17 804,2 tonnes), les « **autres houilles, même pulvérisées** » d'un montant de 2,4 milliards de FCFA, les « **véhicules automobiles pour le transport de marchandises** » pour 0,5 milliard de FCFA et les « **réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires pour toutes matières...** » pour une valeur de 0,3 milliard de FCFA, sont les principaux biens acquis de ce pays.

La **Côte d'Ivoire** occupe le troisième rang au quatrième trimestre 2024. Les principaux produits importés de ce pays sont les « **tubes et tuyaux rigides** » d'une valeur de 2,9 milliards de FCFA, les « **herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de la croissance des végétaux, conditionnés pour la vente au détail, à l'état de préparations ou sous forme d'articles** » pour 2,0 milliards de FCFA et le « **coton (à l'exclusion des linters), non cardé ni peigné** » pour 1,7 milliard de FCFA.

Figure 6 : Part (%) des partenaires fournisseurs du Bénin dans l'espace CEDEAO au trimestre sous revue



Source : INStaD, mars 2025

Figure 7 : Situation des échanges avec le monde

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PAYS CLIENTS DU BENIN



REPARTITION GEOGRAPHIQUES DES PAYS FOURNISSEURS DU BENIN



Source : INStAD, mars 2025

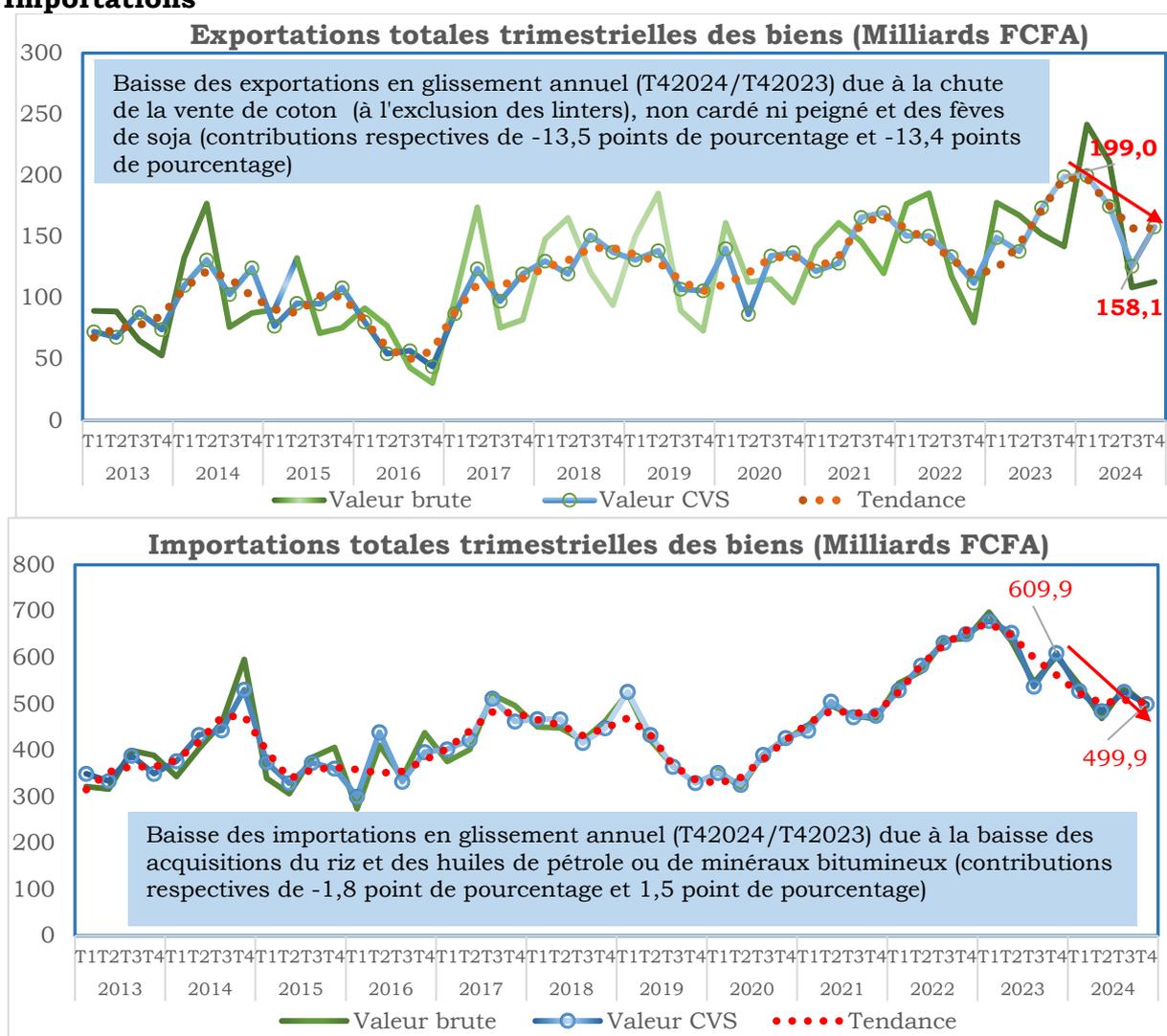
4. SERIES DES FLUX CORRIGÉES DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

La dynamique des échanges extérieurs du Bénin est marquée par de fortes variations saisonnières.

L'évolution des différentes séries sur les échanges extérieurs est caractérisée par la présence de phénomènes saisonniers.

Au cours des quatre derniers trimestres, les exportations du Bénin ont connu une évolution très irrégulière. Les ventes à l'étranger, corrigées des variations saisonnières, se sont établies à 158,1 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2024, contre 199,0 milliards de FCFA à la même période de l'année précédente, soit une baisse de 20,6%. Quant aux achats à l'étranger, corrigés des variations saisonnières, ils ont enregistré une baisse de 18,0% en glissement annuel pour s'établir à 499,9 milliards de FCFA au cours du trimestre sous revue.

Figure 8 : Illustration de la décomposition des séries sur les Exportations et les Importations



Coefficients saisonniers des séries (modèle multiplicatif)

Flux	T1	T2	T3	T4
Exportations	1,1	1,3	0,9	0,7
Importations	0,96	0,94	1,04	1,05

Encadré : Méthodologie de calcul du coefficient saisonnier des séries trimestrielles

Le **coefficient saisonnier** est un **coefficient** affecté à une période infra-annuelle (semestre, trimestre ou mois) et qui permet d'illustrer le caractère propice ou non de cette période pour la vente d'un produit ou service **saisonnier**. Il est utilisé pour analyser les périodes de l'année (semestre, trimestre ou mois) où les importations/exportations des biens sont plus hautes ou basses que le reste de l'année.

Ces coefficients sont obtenus après décomposition des séries trimestrielles de 1999 T1 à 2024 T4 des différents flux (importations ou exportations) des échanges commerciaux des biens du Bénin avec ses différents partenaires. Cette décomposition est faite avec le logiciel Jdemetra version 2.2.2 ou tout autre logiciel adapté pour l'analyse des séries chronologiques.

Ainsi, la série initiale du flux considéré (X_F) est décomposée en cinq autres séries sous la forme additive ci-après (tout modèle multiplicatif de composition de la série peut être mis sous forme additive par transformation logarithmique) :

$$X_F = Y_F + T_F + C_F + S_F + I_F$$

Où :

Y_F : Série corrigée des variations saisonnières

T_F : Tendence

C_F : Composante cyclique

S_F : Composante saisonnière

I_F : Composante irrégulière

Le coefficient saisonnier (CS) d'une période est obtenu par la moyenne arithmétique des composantes saisonnières relatives à cette période sur toute la longueur de la série brute selon la formule ci-après :

$$CS_{Fi} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n S_{Fi}$$

Avec :

n : Nombre total de périodes (semestre, trimestre, mois) ;

F : Flux commercial (exportation ou importation).

Pour plus de détails, veuillez consulter les documents ci-après :

- Charpentier A., Cours de séries temporelles, théorie et applications, ENSAE, Paris, 178 pages.
- Bry X., Analyse et prévision élémentaires des séries temporelles, probabilités et statistiques, Les cahiers de la Statistique et de l'Economie Appliquée, ENEA/STADE, 1998, 58 pages.

Annexe 1 : Composition des régions géographiques

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Afrique	Afrique australe	5	Afrique du Sud ; Botswana ; Lesotho ; Namibie ; Swatini
	Afrique centrale	9	Angola ; Cameroun ; Congo ; Gabon ; Guinée équatoriale ; République Centrafricaine, République démocratique du Congo ; Sao Tomé-et-Principe ; Tchad
	Afrique occidentale	17	Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Côte d'Ivoire ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Libéria ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigéria ; Sainte-Hélène ; Sénégal ; Sierra Leone ; Togo
	Afrique orientale	20	Burundi ; Comores ; Djibouti ; Érythrée ; Éthiopie ; Kenya ; Madagascar ; Malawi ; Île Maurice ; Mayotte ; Mozambique ; Océan indien, Territoire Britannique ; Ouganda ; Tanzanie ; Réunion ; Rwanda ; Seychelles ; Somalie ; Zambie ; Zimbabwe
	Afrique septentrionale	7	Algérie ; Égypte ; Libye ; Maroc ; Sahara occidental ; Soudan ; Tunisie
Amériques	Amérique centrale	8	Belize ; Costa Rica ; El Salvador ; Guatemala ; Honduras ; Mexique ; Nicaragua ; Panama
	Amérique du Nord	5	Bermudes ; Canada ; États-Unis ; Groenland ; Saint-Pierre-et-Miquelon
	Amérique du Sud	15	Argentine ; Bolivie ; Brésil ; Chili ; Colombie ; Équateur ; Géorgie du Sud et îles sandwic ; Guyana ; Guyane française ; Îles Falkland (Malvinas) ; Paraguay ; Pérou ; Suriname ; Uruguay ; Venezuela (République bolivarienne du Venezuela)
	Caraïbes	25	Anguilla ; Antigua-et-Barbuda ; Antilles néerlandaises ; Aruba ; Bahamas ; Barbade ; Cuba ; Dominique ; Grenada ; Guadeloupe ; Haïti ; Îles Caïmans ; Îles Turques et Caïques ; Îles Vierges américaines ; Îles Vierges britanniques ; Jamaïque ; Martinique ; Montserrat ; Porto Rico ; République dominicaine ; Sainte-Lucie ; Saint-Kitts-et-Nevis ; Saint-Vincent-et-les Grenadines ; Trinité-et-Tobago , Bonaire
Asie	Asie centrale	5	Kazakhstan ; Kirghizistan ; Ouzbékistan ; Tadjikistan ; Turkménistan
	Asie du Sud-Est	12	Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Indonésie ; Malaisie ; Myanmar ; Philippines ; République démocratique populaire Laos ; Singapour ; Taiwan, Province de Chine ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Viet Nam
	Asie méridionale	9	Afghanistan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Inde ; Iran, République islamique d'Iran ; Maldives ; Népal ; Pakistan ; Sri Lanka
	Asie occidentale	18	Arabie saoudite ; Arménie ; Azerbaïdjan ; Bahreïn ; Chypre ; Émirats arabes unis ; Géorgie ; Irak ; Israël ; Jordanie ; Koweït ; Liban ; Oman ; Qatar ; République arabe syrienne ; Territoire palestinien occupé ; Turquie ; Yémen
	Asie orientale	8	Chine ; Hong- Kong ; Japon ; Macao ; Mongolie ; Corée, République de Corée ; Corée, Rép, Populaire Démocratique
Europe	Europe méridionale	15	Albanie ; Andorre ; Bosnie-Herzégovine ; Croatie ; Espagne ; Macédoine, Ex-République yougoslave de Macédoine ; Gibraltar ; Grèce ; Italie ; Malte ; Portugal ; Saint-Marin ; Vatican (Saint-Siège) ; Slovénie ; Yougoslavie, Montenegro
	Europe occidentale	9	Allemagne ; Autriche ; Belgique ; France ; Liechtenstein ; Luxembourg ; Monaco ; Pays-Bas ; Suisse
	Europe orientale	10	Bélarus ; Bulgarie ; Fédération de Russie ; Hongrie ; Moldova ; Pologne ; République tchèque ; Roumanie ; Slovaquie ; Ukraine
	Europe septentrionale	12	Danemark ; Estonie ; Finlande ; Îles Féroé ; Îles Svalbard et Jan Mayen ; Irlande ; Islande ; Lettonie ; Lituanie ; Norvège ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Suède

Régions et Sous-Régions		Effectif	Pays et territoires composites
Océanie	Australie et Nouvelle-Zélande	6	Australie; Christmas, Îles (Australie); Cocos (Keeling), îles; Heard et McDonald, îles ; Îles Norfolk; Nouvelle-Zélande
	Mélanésie	5	Fidji; Îles Salomon; Nouvelle-Calédonie; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Vanuatu
	Micronésie	7	Guam; Îles Mariannes septentrionales; Îles Marshall; Kiribati; Micronésie, États fédérés de Micronésie; Nauru; Palaos
	Polynésie	12	Îles Cook; îles mineures éloignées (Etats-Unis); Îles Wallis-et-Futuna; Nioué; Pitcairn; Polynésie française; Samoa; Samoa américaines; Terres Australes Françaises; Tokélaou; Tonga; Tuvalu
Autres	Pays non défini		Pays non défini
	Pays non relié		Antarctique ; Bouvet, île

Source : CNUCED, mars 2025

Annexe 2 : Composition des regroupements économiques régionaux (RER)

RER	Effectif	Pays composites
ALADI	12	Argentine; Colombie; Paraguay; Bolivie; Cuba; Pérou; Brésil; Equateur; Uruguay; Chili; Mexique; Venezuela
ALENA	3	Canada; Etats-Unis; Mexique
ANASE	10	Brunei Darussalam; Myanmar; Singapour; Cambodge; Philippines; Thaïlande; Indonésie; Lao, Rep, Démocratique Populaire; Vietnam; Malaisie
BANGKOK	6	Bangladesh; Corée, République de Corée; Laos, Rep, Démocratique Populaire ; Chine; Inde; Sri Lanka
CEDEAO	15	Bénin ; Niger; Ghana; Burkina Faso; Sénégal; Guinée; Cote d'Ivoire; Togo; Liberia; Mali; Cap-Vert; Sierra Leone; Guinée-Bissau; Gambie; Nigeria
CEEAC	11	Cameroun ; République Centrafricaine; République Démocratique Congo; Congo (Brazzaville); Tchad; Rwanda; Gabon; Angola; Sao Tome-et-Principe; Guinée Equatoriale; Burundi
CEMAC	6	Cameroun ; Gabon ; République Centrafricaine ; Congo (Brazzaville); Guinée Equatoriale; Tchad
CEPGL	3	Burundi; République Démocratique Congo; Rwanda,
COMESA	19	Burundi ; Kenya; Rwanda; Angola; Madagascar; Seychelles; Comores; Malawi; Soudan; Djibouti; Île Maurice; Swatini; Egypte; Ouganda ; Zambie; Erythrée; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Ethiopie
EURO	12	Allemagne ; Finlande; Italie; Autriche; France; Luxembourg; Belgique; Grèce; Pays-Bas; Espagne; Irlande; Portugal
CDA	14	Afrique du Sud; Île Maurice; Seychelles; Angola; Mozambique; Swatini; Botswana; Namibie; Zambie; Lesotho; République Démocratique Congo; Zimbabwe; Malawi; Tanzanie
UE	27	Allemagne ; Luxembourg ; Lituanie; Autriche; Pays-Bas ; Malte; Belgique; Portugal; Pologne; Espagne; Chypre; République Tchèque; Finlande; Danemark; France; Estonie; Slovaquie; Grèce; Hongrie; Slovénie; Irlande; Lettonie; Suède; Italie; Croatie ; Roumanie ; Bulgarie
UEMOA	8	Bénin; Burkina Faso ; Cote d'Ivoire ; Guinée-Bissau ; Mali ; Niger; Sénégal ; Togo
UFM	3	Guinée ; Libéria; Sierra Leone
UMA	5	Algérie ; Libye; Maroc; Mauritanie, Tunisie

Source : CNUCED, mars 2025

Institut National de la Statistique et de la Démographie

Equipe de supervision de ce numéro

Directeur Général : HOUNSA Laurent Mahounou

Directeur Général Adjoint : DAGA Jules

Directeur de Publication

Directeur de la Comptabilité Nationale et
des Statistiques Economiques : ESSESSINO A. Raïmi

Equipe de rédaction de ce numéro

Service des Statistiques Conjoncturelles

BANON Symphorien

Unité des Echanges Extérieurs

SOSSOU Clément

Mise en ligne

Directeur des Systèmes d'Information et
des Bases de Données : CHOJNIKA Ildevert Eudes

Pour tous renseignements concernant les échanges extérieurs du Bénin, contacter l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD).

Adresse

01 BP 323, Cotonou, Bénin

Téléphone (+229) 21 30 82 44

Fax (229) 21 30 82 46

E-mail : instad@instad.bj

Site internet : www.instad.bj

Citation recommandée :

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD -Bénin),
Bulletin trimestriel du commerce extérieur du Benin : Note de publication,
Cotonou, mars 2025.